

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 2 février 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

### **1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière par intérim, M<sup>me</sup> Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

M. Simard demande que deux points soient ajoutés aux varia soit le dossier de la CPTAQ ainsi que les lumières de rue ;

**16-02-01**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel quel avec l'ajout des points mentionnés ci-dessus aux varia.

**ADOPTÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**16-02-02**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

### **4. Suivi au procès-verbal**

Point 13 : La demande du certificat d'autorisation au MDDELCC a été envoyée le 28 janvier dernier.

### **5. Période de questions**

Aucune question

### **6. Offre de services modifiée de Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique dans le cadre de la TECQ**

**ATTENDU QUE** Tetra Tech QI Inc. a été retenu pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts selon l'obligation du MAMOT ;

**ATTENDU QUE** la proposition d'honoraires professionnels était basée sur leurs expériences antérieures de la réalisation d'un tel mandat ;

**ATTENDU QUE** l'étendue et la complexité de nos réseaux d'eaux potables, d'eaux usées et d'eaux pluviales alourdissent de façon substantielle la tâche de travail normalement requise ;

**16-02-03**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte la nouvelle proposition d'honoraires de Tetra Tech QI Inc. au montant de 4 700 \$ plus taxes au lieu de 3 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**7. Offre de service modifiée de l'architecte pour le nouveau bureau municipal**

**ATTENDU QUE** certains travaux non prévus initialement ont dû être ajoutés à la réalisation des plans et devis ;

**ATTENDU QUE** la proposition d'honoraires professionnels en architecture pour la rénovation du nouveau bureau municipal était basée sur le coût préliminaire ;

**ATTENDU QUE** le coût préliminaire a été modifié en raison de l'ajout de travaux supplémentaires ;

**ATTENDU QUE** Goulet & Lebel Architectes propose à la Municipalité une révision de leurs honoraires professionnels pour la poursuite de leur mandat de 13 600\$ plus taxes au lieu du 9 700\$ prévu ;

**16-02-04**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte la nouvelle proposition de Goulet & Lebel Architectes au montant de 13 600\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**8. Offre de services modifiée de l'ingénieur pour le nouveau bureau municipal**

**ATTENDU QUE** certains travaux non prévus initialement ont dû être ajoutés à la réalisation des plans et devis ;

**ATTENDU QUE** la proposition d'honoraires professionnels en ingénierie pour la rénovation du nouveau bureau municipal était basée sur le coût préliminaire ;

**ATTENDU QUE** le coût préliminaire a été modifié en raison de l'ajout de travaux supplémentaires ;

**ATTENDU QUE** LGT propose à la Municipalité une révision de leurs honoraires professionnels pour la poursuite de leur mandat de 21 400\$ plus taxes au lieu du 17 800 \$ prévu ;

**16-02-05**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte la nouvelle proposition de LGT au montant de 21 400\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**9. Prolongation du bail pour le Parc nautique**

**ATTENDU QUE** l'actuel bail se terminera en date du 28 février 2016 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil est en accord avec cette demande de prolongation ;

**ATTENDU QUE** la Corporation du Parc Nautique de la rivière Ouelle a signifié son intérêt pour la prolongation du bail pour un an supplémentaire ;

**ATTENDU QUE** le bail actuel prévoit que celui-ci peut être reconduit suite à une entente entre les parties ;

**16-02-06**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte la prolongation la durée du bail jusqu'au 28 février 2017.

**ADOPTÉ**

### **10. Affectations du surplus accumulé au 31 décembre 2015**

**ATTENDU QUE** le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014 était de 1 124 498 \$ ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire affecter certains montants du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 pour couvrir des dépenses prévues dans les années à venir ;

**16-02-07**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité affecte un montant de 25 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 vers le surplus affecté pour couvrir des frais reliés à l'aqueduc municipal ;

**QUE** la Municipalité affecte un montant de 15 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 vers le surplus affecté pour couvrir une partie des frais reliés à l'égout municipal ;

**QUE** la Municipalité affecte un montant de 90 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 vers le surplus affecté pour couvrir une partie des travaux de réparation du chemin de la Pointe.

**ADOPTÉ**

### **11. Téléphonie sans fil**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRD est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient ;

**CONSIDÉRANT QUE** des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soient aux clients des diverses entreprises de service ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liés par leurs économies, leurs organismes et

leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de L'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès d'autorités concernées ;

**EN CONSÉQUENCE**, nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique ;

**NOUS DEMANDONS** au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec ;

**NOUS DEMANDONS** au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription ;

**NOUS DEMANDONS** une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes afin de résoudre le problème de couverture ;

**NOUS DEMANDONS** qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de L'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme ;

**16-02-08**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

**ADOPTÉ**

**12. Modification du règlement 2006-6 sur les normes relatives aux raccordements à l'aqueduc et à l'égout**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle a changé de compagnie d'assurances ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette compagnie demande un ajustement de notre réglementation au niveau des clapets de non-retour ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M<sup>me</sup> Nathalie Lévesque lors de la session régulière du 12 janvier 2016 ;

**16-02-09**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le présent règlement portant le numéro **2016-1** aussi appelé « Règlement visant à modifier le règlement numéro 2006-6 concernant les normes relatives

aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le règlement concernant les normes relatives aux raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux numéro 2006-6 est modifié pour ajouter ce qui suit à l'article 15 « Droits et responsabilités du propriétaire », section égout :

15.27 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

15.28 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

#### **ADOPTÉ**

---

Louis-Georges Simard, maire

---

Nancy Fortin, secrétaire-trésorière par intérim

#### **13. Permis de rénovation au 139, chemin de l'Anse-des-Mercier**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la résidence située au 139, chemin de l'Anse-des-Mercier a demandé un permis de rénovation pour le remplacement de fenêtres, du revêtement extérieur et des balcons ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence se situe dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux et que ce secteur est visé par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet de construction ou de rénovation situé dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux doit être étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant d'être présenté au conseil pour approbation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modèles de fenêtre et le revêtement extérieur choisis par le propriétaire reflètent bien le caractère patrimonial du secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle des balcons choisis par le propriétaire reflète bien le caractère patrimonial du secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation tel quel ;

**16-02-10**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil approuve le projet tel que présenté au CCU et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de rénovation.

#### **ADOPTÉ**

**14. Publication de nos boucles cyclables**

**ATTENDU QUE** le comité de développement a inauguré notre nouveau réseau cyclable le 13 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** Tourisme Bas-Saint-Laurent nous propose la publication de celui-ci par l'entremise de leur carte régionale du réseau cyclable ;

**ATTENDU QUE** cette carte est distribuée à plus de 35 000 exemplaires ;

**16-02-11** **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte de devenir partenaire de la carte régionale du réseau cyclable du Bas-Saint-Laurent pour un montant de 300\$ sans taxes.

**ADOPTÉ**

**15. Adhésion à Les Arts et la Ville**

**ATTENDU QUE** l'ajout de l'œuvre d'art public « la Croix des Dubé » à l'été 2015 ;

**ATTENDU QUE** cette œuvre se distingue par son côté innovateur ;

**ATTENDU QUE** les Arts et la Ville remet des prix qui visent à faire rayonner, dans l'espace public, l'engagement culturel des municipalités ainsi que celui des organismes culturels et communautaires qui œuvrent dans nos collectivités ;

**16-02-12** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte de devenir membre de l'organisme les Arts et la Ville au coût de 100\$ ;

**QUE** le conseil autorise le dépôt de la candidature du projet de la Croix des Dubé dans la catégorie aménagement.

**ADOPTÉ**

**16. Demande de l'association en généalogie pour les armoiries**

**ATTENDU QUE** la Société de généalogie de Québec constitue une base de données exhaustive des armoiries en usage au Québec ;

**ATTENDU QUE** cette banque de données sera accessible aux chercheurs dans la bibliothèque numérisée du Centre de document de la SGQ ;

**16-02-13** **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil autorise la Société de généalogie de Québec à inscrire les armoiries de notre Municipalité dans l'Armorial du Québec.

**ADOPTÉ**

**17. Nomination du président du CCU**

**ATTENDU QUE** le règlement 1991-6 constituant le Comité consultatif en urbanisme de Rivière-Ouelle (CCU) prévoit que le conseil nomme un président à la première séance de chaque année ;

**ATTENDU QUE** le CCU suggère au conseil de nommer M. Jean Vézina comme président ;

**16-02-14** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil nomme M. Jean Vézina comme président du CCU pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

**18. Subvention de fonctionnement 2016 pour le Comité des Loisirs**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour le Comité des loisirs au montant de 2 000 \$ pour l'année 2016 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs est actif dans la communauté ;

**16-02-15**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accorde une subvention de fonctionnement au Comité des loisirs au montant de 2 000 \$ pour l'année 2016 et remercie toute l'équipe pour son excellent travail.

**ADOPTÉ**

**19. Subvention de fonctionnement 2016 pour le Rivière Web**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour le Rivière Web au montant de 2 813 \$ pour l'année 2016 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

**ATTENDU QUE** le Rivière-Web connaît un succès auprès des citoyens et est très important pour la Municipalité ;

**16-02-16**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accorde une subvention de fonctionnement au Rivière Web au montant de 2 813 \$ pour l'année 2016 et remercie toute l'équipe pour son excellent travail.

**ADOPTÉ**

**20. Subvention de fonctionnement 2016 pour la bibliothèque**

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour la Bibliothèque municipale au montant de 1 435 \$ pour l'année 2016 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque est active dans la communauté ;

**16-02-17**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accorde une subvention de fonctionnement à la bibliothèque municipale au montant de 1 435\$ pour l'année 2016 et remercie toute l'équipe pour son excellent travail.

**ADOPTÉ**

**21. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO-ENVIROLAB	166.71 \$

ASP EXPERTS-CONSEILS	2 786.13 \$
BRÛLERIE DE L'EST INC.	133.00 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	659.54 \$
CAILLOUETTE ÉLECTRIQUE ENR.	(850.62) \$
CANADIAN TIRE	37.73 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	5.45 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	693.35 \$
CO-ÉCO	114.98 \$
ÉCO-L'EAU	6 395.95 \$
LA FINE BOUCHE	85.08 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	505.00 \$
GROUPE DYNACO	38.32 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	57.49 \$
IMPRESSION SOLEIL	180.51 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	141.44 \$
LOCATION D'OUTILLAGE GARAGE J.C. HUDON	48.23 \$
TERENCE MINVILLE	135.52 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	3 893.96 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	31.10 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	165.56 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	47.59 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	228.69 \$
SERVICE DE PRÉVENTION KAMOURASKA - L'ISLET	139.69 \$
TECH MINI-MÉCANIQU ENR.	13.66 \$
TÉTRA TECH QI INC.	5 404.39 \$
TRANS-APTE INC.	3 617.45 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	30 781.71 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>55 665.61 \$</b>

16-02-18

**IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

## **22. Correspondance**

- Lettre de Kamouraska en forme concernant leur appui dans le projet du loisir intermunicipal au montant de 3 500 \$ ;
- Décret de la population 2016 VS 2015 ;
- Lettre du MAMOT concernant le nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales ;
- Lettre du MTQ concernant l'approbation de la TECQ au montant de 201 049 \$ pour le chemin du Sud-de-la-Rivière ;
- Lettre du MTQ concernant la réparation du tablier du pont Guignard ;
- Lettre de la Sûreté du Québec concernant le projet d'uniformisation de l'ensemble des règlements municipaux de la MRC (animaux) ;
- Lettre du MTQ concernant l'approbation au programme AIIRL au montant de 99 000 \$ pour l'asphalte sur le chemin de l'Anse-des-Mercier ;
- Lettre du MDDELCC concernant l'échantillonnage du plomb et du cuivre dans l'eau potable ;
- Lettre de confirmation concernant le programme Voisin solidaire du Kamouraska ;
- Lettre de remerciement de l'Arc-en-ciel du coeur ;
- Lettre d'invitation au déjeuner solidarité rurale du Kamouraska ;



- Règlement #190 de la MRC de Kamouraska concernant l'élevage porcin ;
- Avis juridique de Monsieur Gilles Moreau avocat concernant les mises en ventes pour non-paiement de taxes ;

### **23. Demandes de don**

**16-02-19**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 50 \$ pour l'adhésion à Vrille Art actuel ;
- 60 \$ pour l'album des finissants de La Pocatière ;
- 142 \$ pour la campagne de financement 2015-2016 de l'école des Vents-et-Marées (2\$ par enfants) ;
- 30 \$ pour l'Association du Hockey mineur du Kamouraska.

### **ADOPTÉ**

### **24. Varia**

#### **CPTAQ**

La décision concernant le dossier 405679 devrait être disponible d'ici quelques mois.

#### **Lumière de rue**

Depuis que les lumières de rue ont été changées pour des lumières au DEL, la Municipalité a constaté une réduction des coûts annuels d'électricité d'environ 5 700 \$ ainsi qu'une réduction des coûts annuels reliés à l'entretien d'environ 3 000 \$, en plus, de l'aide financière pour la réalisation du projet est accordée à la Municipalité au montant d'environ 9 000 \$.

### **25. Période de questions**

Question : Pourquoi les offres de services sont-elles modifiées? Est-ce que les fournisseurs font leurs soumissions les yeux fermés?

Réponse : Concernant Tetra Tech, la complexité de notre réseau d'aqueduc et d'égout ainsi que la variation du nombre d'heures justifie la modification de celle-ci. Pour ce qui est du nouveau bureau municipal, la durée de vie limitée du système de ventilation et de chauffage nous oblige à le changer. De plus, quand nous rénovons des bâtiments contrairement à la construction d'un nouveau bâtiment, les changements de plans sont plus souvent requis, ce qui rends les prédictions de coûts difficiles.

Question : Pour la salle du Tricentenaire, qu'est-ce qui explique les modifications des offres de services?

Réponse : Il y a eu des changements mineurs apportés au projet.

Question : Tetra Tech a-t-il changé sa manière de travailler versus la commission Charbonneau?

Réponse : Il est à notre avantage de travailler avec eux. Ils connaissent déjà notre système d'aqueduc et d'égout. Il est enregistré sur un support informatique au bureau de Tetra Tech.

Question : Qui décide de ce qui doit être fait au nouveau bureau municipal?

Réponse : Les plans et devis vont articuler ce qui doit être fait. Quand il y a des rénovations, il peut y avoir des changements. Nous essayons tout de même de les minimiser.

Question : Où est rendu le processus d'embauche du nouveau Directeur général?

Réponse : Les choses se passent bien. Une 2<sup>e</sup> séance d'entrevue aura bientôt lieu. On n'a pas de date fixe d'embauche pour le moment, mais le processus devrait normalement prendre fin en février.

**26. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 23 février 2016 à 18h30.**

**27. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 1<sup>er</sup> mars 2016 à 20h00.**

**28. Levée de l'assemblée****16-02-20**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h18.

**ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Fortin, secrétaire-trésorière par intérim